

		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 21 JUIN 2023 à 17h30 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	10	0	7	14 juin 2023

Présents : Alain MAZÉ, Irène FÉLIX, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Fabrice CHABANCE, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Monique LEPRAT

Excusés : François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Yann GALUT, Hugo LEFELLE, Richard BOUDET, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

M. Fabrice CHABANCE est désigné secrétaire de séance.

- 1 -

Demande de subvention pour l'animation de la mission Biodiversité du PETR Centre-Cher au titre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER)

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du PETR Centre-Cher modifiés par Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°11 du Comité Syndical du 4 avril 2023 portant délégation de pouvoir au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant que le PETR Centre-Cher porte une mission d'animation au titre de la préservation de la biodiversité et des habitats, dans la continuité de celle historiquement animée par le Pays de Bourges, élargie à l'ensemble du PETR concomitamment à sa création.

Dans un contexte d'urgence climatique et de tensions sur les ressources amplifiant les défis en matière de maintien et de préservation de la biodiversité, le chargé de mission a un rôle stratégique pour coordonner, animer et faire vivre un réseau d'acteurs territoriaux, visant à sensibiliser aux enjeux de biodiversité et de transition écologique, à promouvoir les actions de préservation et à favoriser leur cohérence sur le territoire du PETR Centre-Cher, en interaction avec les différents partenaires institutionnels ou associatifs agissant dans le champ de la protection de l'environnement.

Dans le cadre d'une étroite association avec le Vice-Président en charge de la thématique, le chargé de mission biodiversité du PETR anime les différentes démarches Trames Vertes et Bleues existantes sur le territoire, ce qui implique en particulier :

- Le pilotage de l'opération « Plantez le Décor » du PETR Centre-Cher,
- L'animation d'un réseau d'acteurs sur les questions environnementales,
- L'organisation des rencontres biodiversité du PETR Centre-Cher,
- La prise en compte transversale des enjeux environnementaux dans les différentes missions portées par le PETR (Aménagement du territoire, Santé, Alimentation, Appui à l'animation des politiques contractuelles...).

L'action n°25 du FEDER porte sur la reconquête de la biodiversité remarquable et ordinaire. A l'échelle régionale, cette mesure comporte 4 objectifs auxquels répondent la mission biodiversité du PETR Centre-Cher :

- Préserver la fonctionnalité écologique pour éviter toute fragilisation supplémentaire des corridors en traitant notamment les "points noirs" à la continuité écologique,
- Préserver les habitats naturels menacés en région,
- Restaurer la fonctionnalité écologique des secteurs dégradés, expérimenter la compensation écologique et réaliser les travaux de génie végétal destinés à l'entretien et à la restauration du réseau écologique,
- Développer et structurer une connaissance opérationnelle sur la biodiversité.

Parmi les opérations particulièrement visées par cette mesure, la conception et l'animation de plans d'actions en faveur des continuités écologiques sur des secteurs de grandes superficies s'avère en parfaite adéquation avec le contenu de la mission biodiversité du PETR Centre-Cher et l'échelle à laquelle cette dernière s'opère. Les dépenses de personnel associées sont éligibles pour un financement à hauteur de 60%.

Le poste de chargé de mission « biodiversité » est actuellement pourvu à temps partiel (50% ETP) depuis septembre 2020 dans le cadre d'un aménagement sollicité par l'agent affecté sur le poste. Au cours de ces trois années, la continuité des missions a été assurée sur un poste qui restait calibré autour d'un ETP, en s'appuyant sur des moyens connexes (Responsable de pôle, stages, alternance). A partir de septembre 2023, le PETR Centre-Cher prévoit le retour du poste sur un ETP, ce qui permettra notamment de mettre l'animation en phase avec la ré-orientation du programme « Plantez le Décor » travaillée en 2022 et 2023.

Dans cette perspective, la subvention sollicitée pourrait porter sur un ETP complet et pour une durée de trois ans, selon les modalités précisées dans le Plan de financement ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Animation (dépenses de personnel ; 1 ETP) 36 mois : sept 23 – aout 26 Salaire brut chargé : 3430,70 €	123 505 €	FEDER (Action n°25) - Taux 60%	103 744 €
Forfaitisation des charges indirectes (40%)	49 402 €	Auto-financement PETR	69 163 €
TOTAL	172 907 €	TOTAL	172 907 €

Monsieur Jacques PESKINE rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la demande de subvention au titre de l'action n°25 du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, selon les modalités définies dans le plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 22 juin 2023



Le Président,

Alain MAZÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Le secrétaire de séance,
Fabrice CHABANCE

Transmission en Préfecture le : **28 JUIN 2023**

Publication électronique : **28 JUIN 2023**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.